

COMITÉ SYNDICAL

MERCREDI 13 MAI 2026

PROCÈS-VERBAL

L'an deux-mille-vingt-six, le treize mai à 18h00, le Comité Syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Karine HEURTEUR, Sophie MERCIER, Corinne TROUVAIN, Messieurs Didier BERANGER, Patrick BOUCHER, Patrice CARVALHO, Patrick DUHIN, Olivier FERREIRA, Alain FOURNIER, Daniel GAGE, Grégory HUCHETTE, Jean-Pierre LEBOEUF, Wilfried LEGOUGE, David LENEUTRE, Thomas LESUEUR, Arnaud LUISIN, Laurent MAROT, Denis MESSIO, Florent PUILLE, Emmanuel SONNTAG

Absent représenté : Monsieur Alain DE PAERMENTIER représenté par Monsieur Florent PUILLE

Absents non représentés : Messieurs Philippe BARBILLON, Alain DENNEL, Jean-Pierre DESMOULINS, Michel HARNY, Jean-Pierre HAUDRECHY, Hervé LE DROUMAGUET, Éric ROUGEAUX, Didier RUMEAU

Suppléants présents sans voix délibérative : Monsieur David LENEUTRE

Secrétaire de séance : Madame Corinne TROUVAIN

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical d'installation du 15 avril 2026

LE PROCES-VERBAL DU 15 AVRIL 2026 N'APPELLE AUCUNE REMARQUE ET IL EST APPROUVE A L'UNANIMITE.

1. Commissions obligatoires au SEZEO

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

LE COMITE SYNDICAL ELIT A L'UNANIMITE EN TANT QUE MEMBRES TITULAIRES DE LA CAO :

- MONSIEUR PATRICK BOUCHER
- MONSIEUR DIDIER BERANGER
- MONSIEUR HERVE LE DROUMAGUET
- MONSIEUR JEAN-PIERRE LEBOEUF
- MONSIEUR DIDIER RUMEAU

LE COMITE SYNDICAL ELIT A L'UNANIMITE EN TANT QUE MEMBRES SUPPLEANTS DE LA CAO :

- MONSIEUR DANIEL GAGE
- MADAME ANNICK DECAMP
- MONSIEUR PATRICK DUHIN
- MONSIEUR LAURENT MAROT
- MADAME CORINNE TROUVAIN

LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES REVIENT A MONSIEUR LE PRESIDENT OLIVIER FERREIRA.

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) :

LE COMITE SYNDICAL ELIT A L'UNANIMITE EN TANT QUE MEMBRES TITULAIRES DE LA CDSP :

- MONSIEUR PATRICK BOUCHER
- MONSIEUR DIDIER BERANGER
- MONSIEUR HERVE LE DROUMAGUET
- MONSIEUR JEAN-PIERRE LEBOEUF
- MONSIEUR DIDIER RUMEAU

LE COMITE SYNDICAL ELIT A L'UNANIMITE EN TANT QUE MEMBRES SUPPLEANTS DE LA CDSP :

- MONSIEUR DANIEL GAGE
- MADAME ANNICK DECAMP
- MONSIEUR PATRICK DUHIN
- MONSIEUR LAURENT MAROT
- MADAME CORINNE TROUVAIN

LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC REVIENT A MONSIEUR LE PRESIDENT OLIVIER FERREIRA.

La Commission Consultative Paritaire (CCP) :

LE COMITE SYNDICAL ELIT A L'UNANIMITE EN TANT QUE MEMBRES TITULAIRES DE LA CCP :

- MONSIEUR FERREIRA OLIVIER (PRESIDENT)
- MONSIEUR CARVALHO PATRICE
- MONSIEUR DENNEL ALAIN
- MONSIEUR GAGE DANIEL
- MADAME HEURTEUR KARINE
- MONSIEUR HUCHETTE GREGORY
- MONSIEUR LESUEUR THOMAS

- MONSIEUR LUISIN ARNAUD
- MONSIEUR MAROT LAURENT
- MONSIEUR MESSIO DENIS
- MONSIEUR ROUGEAUX ERIC
- MONSIEUR RUMEAU DIDIER
- MADAME TROUVAIN CORINNE

2. Commissions facultatives au SEZEO

Toutes les commissions en interne seraient ouvertes de droit au Président et aux 7 Vice-Présidents, sans limite de participants.

Elles seraient au nombre de trois :

- Transition énergétique,
- Travaux et éclairage public,
- Électro-mobilité et bornes de recharge.

LE COMITE SYNDICAL VOTE A L'UNANIMITE LA CREATION DE CES TROIS COMMISSIONS.

3. Instances dans lesquelles le SEZEO doit être représenté

Elles sont au nombre de six :

- Entente Hauts-de-France : L'entente réunit le Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise (SEZEO), le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60), le Territoire d'Énergie Somme (TE80), l'Union des Secteurs d'Énergie de l'Aisne (USEDA), le Territoire d'Énergie Flandre (TE Flandre), le Territoire d'Énergie Cambrésis (TE Cambrésis), et la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE62) dès lors qu'ils sont adhérents à la FNCCR afin de mutualiser les moyens et de répondre de manière agile et réactive à leurs besoins.

Cette entente a pour objet notamment :

- Le partage d'informations et d'expériences sur des sujets communs d'intervention,
- Le partage et la formation du personnel sur des projets communs,
- La constitution de groupements de commandes.

LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE DESIGNE COMME MEMBRES TITULAIRES :

- MONSIEUR FERREIRA OLIVIER – PRESIDENT
- MONSIEUR LUISIN ARNAUD – 7^{EME} VICE-PRESIDENT
- MONSIEUR MESSIO DENIS – ELU AU COMITE SYNDICAL

- SEM Énergies Hauts-de-France :

La Société « ENERGIES HAUTS DE FRANCE » est une société d'économie mixte locale créée en 2015 pour accompagner le développement des projets d'énergies renouvelables en Hauts-de-France.

Son actionnaire majoritaire est la Région Hauts de France.

La société a pour objet, uniquement sur le territoire de la région des Hauts-de-France, ou le territoire de toute personne publique qui pourrait se substituer à la région des Hauts-de-France, la réalisation de prestations de services, d'investissements et/ou de contributions aux capitaux propres en matières de projets d'énergie renouvelable, tels que les projets éoliens, géothermiques, d'hydroélectricité, solaires, thermiques ou photovoltaïques, de méthanisation, d'énergies fatales

LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE DESIGNÉ :

- TITULAIRE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : MONSIEUR FERREIRA OLIVIER
- TITULAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES : MONSIEUR LEBOEUF JEAN-PIERRE
- SUPPLEANT A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES : MONSIEUR RUMEAU DIDIER

- Oise Les Vallées :

Les missions de l'Oise Les Vallées sont définies par l'article L132-6 du code de l'urbanisme, le programme partenarial est divisé en plusieurs missions : planification stratégique, politique de l'habitat, mobilité durable, nature en ville, observation, communication/marketing. L'association a pour but la réalisation d'une part, de toute étude d'urbanisme ou à caractère économique, social ou environnemental nécessaire à la mise en œuvre d'un aménagement équilibré du territoire de la vallée de l'Oise, point d'ancrage privilégié du développement de l'Oise et de la Picardie au sein du grand bassin parisien, et d'autre part, de toutes actions concourant à la réussite de la technopole constituée sur ce territoire.

LE COMITE SYNDICAL DESIGNÉ A L'UNANIMITE COMME MEMBRE REPRESENTANT LE SEZEO : MONSIEUR FERREIRA OLIVIER

- Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) :

Créé le 6 juin 2013, le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD), avait pour objectif la construction du réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné de l'Oise et l'accompagnement des collectivités publiques dans leurs projets d'information géographique et de e-administration.

En septembre 2021, le SMOTHD comptait 626 communes adhérentes ou représentées, soit 100 % des communes prévues dans le programme.

LE COMITE SYNDICAL DESIGNÉ A L'UNANIMITÉ COMME MEMBRES REPRESENTANT LE SEZEO :

- DELEGUE TITULAIRE : MONSIEUR RUMEAU DIDIER
- DELEGUE SUPPLEANT : MONSIEUR ROUGEAUX ÉRIC

- Comité National Action Sociale (CNAS) : 1 délégué élu.

Le CNAS est une association de la loi du 1er juillet 1901 à destination du personnel des collectivités territoriales pour proposer « une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics ».

Pour cela, il propose divers services, tels que :

- Des prestations sociales (loisirs, cultures, vacances...).
- Un soutien financier (aides, prêts sociaux...).
- Des avantages en matière de logement, santé et assurance.

LE COMITE SYNDICAL DESIGNÉ A L'UNANIMITÉ COMME DELEGUE ELU REPRESENTANT LE SEZEO :

- DELEGUE ELU : MADAME HEURTEUR KARINE

- Comité Départemental de l'Énergie : 1 élu.

Le comité départemental de l'énergie est créé à l'initiative du Préfet de l'Oise.

Ce comité sera un lieu de rencontre et de travail commun pour les acteurs concernés : collectivités, syndicats d'énergie, gestionnaires de réseaux, acteurs accueillant des projets, et autres parties prenantes du territoire.

Il aura pour objectifs de faciliter la coopération et de prendre des orientations sur les sujets énergétiques.

LE COMITE SYNDICAL DESIGNÉ A L'UNANIMITÉ COMME ELU REPRESENTANT LE SEZEO :

- ÉLU REPRESENTANT LE SEZEO : MONSIEUR FERREIRA OLIVIER

4. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Lors de la précédente mandature, le règlement budgétaire et financier a été adopté lors du Comité Syndical du 19 mars 2024.

A chaque renouvellement, le RBF doit être adopté avant la première délibération budgétaire. Cela peut être lors de la première séance d'installation ou au moment du vote de la première délibération budgétaire (L1612-30).

Le RBF figure en annexe 1 du présent procès-verbal.

LE COMITE SYNDICAL ADOPTE A L'UNANIMITE LE REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER.

5. Décision modificative portant sur les travaux à Gournay Sur Aronde, rue de la Brasserie

Il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires en dépenses et recettes de la section d'investissement pour les travaux situés à Gournay Sur Aronde, rue de la Brasserie.

Ainsi, il est proposé d'apporter les modifications budgétaires suivantes :

DM n1 - travaux Gournay Sur Aronde Rue de la		DM n° 1	2026
SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE - SEZEO GÉNÉRAL		INSEE	60636

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-458126027-518 : GOURNAY SUR ARONDE rue de la Brasserie	0,00 €	28 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458126027 : GOURNAY SUR ARONDE rue de la Brasserie	0,00 €	28 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R- 458226027-518 : GOURNAY SUR ARONDE rue de la Brasserie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 000,00 €
TOTAL R 458226027 : GOURNAY SUR ARONDE rue de la Brasserie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	28 000,00 €	0,00 €	28 000,00 €
Total Général		28 000,00 €		28 000,00 €

LE COMITE SYNDICAL ADOPTE A L'UNANIMITE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2026.

6. Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

Le congé maternité de la gestionnaire comptable est prévue à compter du 12 août 2026 pour une durée de 16 semaines.

Afin d'une part d'assurer la continuité de service pendant son absence, il est proposé de recourir à un CDD pendant la durée du congé maternité sur la base de l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique.

Il est possible de faire démarrer le contrat avant le début du congé maternité afin notamment d'assurer une période de tuilage, ainsi il est donc proposé de recruter le remplaçant à compter du 11 juillet 2026.

LE COMITE SYNDICAL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.

7. Groupe de travail sur la communication du SEZEO

Il est proposé de constituer un groupe d'élus volontaires pour témoigner auprès du cabinet en charge de la communication sur le rôle et les actions du SEZEO.

Ces échanges se réaliseraient sous la forme de courts entretiens, qui seront possibles en visioconférence ou par téléphone, afin d'enrichir les différents supports de communication et notamment le site internet en cours de refonte.

LE COMITE SYNDICAL DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE POUR LA CONSTITUTION DE CE GROUPE DE TRAVAIL.

8. Réunion de secteur – Printemps 2026

SECTEUR	DATE	LIEU
COMPIÉGNOIS	Lundi 8 juin à 18H00	MAISON DU VILLAGE SAINT JEAN AUX BOIS
CLERMONTOIS PLATEAU PICARD	Mardi 2 juin à 18H00	SALLE MARCEL VILLE MAGNELAY-MONTIGNY
FORCE ÉNERGIES	Mardi 23 juin à 18H00	SALLE POLYVALENTE ECUVILLY
PLAINE D'ESTRÉES	Lundi 15 juin à 18H00	SALLE COMMUNALE MOYVILLERS
RESSONTOIS	Mardi 9 juin à 18H00	SALLE CULTUREL RESSONS SUR MATZ
THOUROTTOIS	Mercredi 10 juin à 18H00	SALLE DES MARIAGES THOUROTTE
VALOIS	Jeudi 4 juin à 18H00	SALLE POLYVALENTE ORROUY
VALLÉE DE L'OISE	Mardi 16 juin à 18H00	SALLE DES GLACES BAILLEVAL

LE COMITE SYNDICAL A PRIS CONNAISSANCE DES DATES POUR LES REUNIONS DE SECTEUR DU PRINTEMPS 2026.

9. Décisions du Président

Ces décisions figurent en annexe 2 du présent procès-verbal.

LE COMITE SYNDICAL A PRIS CONNAISSANCE DES DECISIONS DU PRESIDENT.

10. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h30.

Le Président,
O. FERREIRA

